

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS** : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

**ABSENTS** : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2023.01.21 DÉPORT DES IMAGES DE VIDÉO PROTECTION A LA GENDARMERIE**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)  
Nomenclature : 6.1 - Police Municipale

Mise en place depuis 2012, la Commune poursuit le développement de son réseau de vidéo protection urbaine.

Les missions de sécurité publique relevant de l'Etat, la Commune souhaite déployer un déport des images de vidéo protection au sein de la brigade de Gendarmerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Le déport d'images vers la brigade permettra aux forces de Gendarmerie d'accéder à distance aux images, et ainsi d'améliorer l'efficacité du système de vidéo protection (levée de doutes, recherche de véhicule, alerte de passage de véhicule recherché, travail d'enquête, etc.).

Aucune image ne sera enregistrée au sein de la brigade ; La Commune reste propriétaire des images.

Le raccordement de la brigade est assuré par la Commune et est subventionné à 100% par l'Etat. Le matériel de visualisation est subventionné à 67% par l'Etat et la Région.

La Commission Municipale **Ressources Humaines – Administration Générale – Tranquillité publique et nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide :

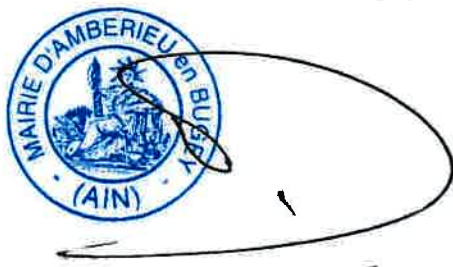
1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Gendarmerie Nationale, ainsi que les éventuels avenants ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de vidéo protection.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER  
Secrétaire de séance

A black ink signature of Marie-Christine Seytier, consisting of several overlapping loops and lines.



Accusé de réception en préfecture  
001-21010046-20230224-DEL\_2023\_01\_21-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023